



ACHAT VEFA - NON DELIVRANCE DAACT

Par IV, le 20/11/2019 à 12:24

Bonjour,

Je vous expose mon problème, j'ai acheté un bien en VEFA pour une défiscalisation LOI PINEL.

J'ai signé l'acte notarié en novembre 2016, la livraison a été réalisé en janvier 2019 avec des réserves non levées à ce jour.

Mon bien est loué depuis le 1er mars 2019 mais je n'ai pas eu du promoteur le document d'achèvement des travaux DAACT puisqu'un modificatif du permis de construire a été déposé en Mairie en juillet 2019 pour non respect du cahier des charges comme clôture, couleur peinture façade etc...

Je sais que pour bénéficier du dispositif Pinel, il faut 30 mois à compter de la signature et la livraison.

Ma question, puis-je déclarer aux impôts l'année prochaine en 2020 ma Pinel sans la DAACT qui n'est toujours délivrée à ce jour par le Promoteur car le PCM.

Suis-je encore dans le délais légal pour bénéficier de la défiscalisation?

Comment faire le déclarer aux impôts pour ne pas perdre les avantages fiscaus dû dans le cadre Pinel et quels sont mes recours possible contre le Promoteur ? puis-je réclamer des indemnités auprès du promoteur pour non délivrance de la DAACT ?

Bien cordialement.Mme I.V